Session du 6 avril 2018

L’an deux mil dix-huit, le six avril à dix-neuf heures trente minutes, s’est réuni le conseil municipal en session ordinaire, convoqué par le Maire Pierre DREVET

Présents : DREVET P, PARDON N, GUILLOT R, FERNANDES C, SERRET R, DIDIER C, VERGNE F, MARCHAND F, COLLONGEON MC,

Absents ayant donné pouvoir :

Mandants : CHAZELLE P Mandataires : FERNANDES C

SIRIEIX I MARCHAND F

ROUX JP DREVET P

Absent: GAREL A

Secrétaire : FERNANDES C

* **Budget général 2018 – affectation des résultats :**

En fonction des résultats de l’exercice précédent et des opérations envisagées sur 2018

(budget général), Monsieur SERRET propose d’affecter les résultats de la manière suivante :

\* 15 341.12 € au 1068 (recettes d’investissement)

\* 149 936.16 € au 002 (recettes de fonctionnement)

Après discussion, les membres du conseil municipal à l’unanimité :

- acceptent les opérations proposées

* **Vote du budget général 2018 :**

Le conseil municipal à l’unanimité vote ensuite le budget présenté par Monsieur Serret, qui s’équilibre ainsi en recettes et dépenses :

\* 714 852.16 € section de fonctionnement

\* 742 689.00 € section d’investissement

* **Prestataire cantine scolaire :**

Madame Fernandes adjointe, rappelle que depuis septembre 2012, les repas de la cantine scolaire sont livrés en liaison à froid, par le Société SORESET de Saint Etienne.

Elle précise avoir été contactée par la Société « Api restauration » de la Talaudière qui propose des services attrayants pour un prix très compétitif.

Après discussion, les membres du conseil municipal :

* acceptent de changer de fournisseur pour les repas servis à la cantine scolaire à compter de septembre 2018
* précisent que le prix facturé aux familles ne sera pas modifié (3.40 euros).

**Sujets traités sans délibération :**

* Si plus de contrat aidé à la rentrée scolaire, le temps de travail du personnel sera revu
* Société de pêche intéressée pour utiliser la réserve d’eau de l’ancienne carrière
* 28 avril à 10 h au grand pré à St Etienne le Molard : inauguration du chemin de Montaigne
* Réponse négative à un marchand de fleurs pour vendre le samedi avenue de la ZI
* Contrat SACEM établi par la commune pour 3 manifestations (dont repas CCAS)